



*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 21

Excusés : 7

Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-trois et le 2 octobre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 25 septembre deux mil vingt-trois.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Julien DETREZ, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Catherine STEKELOROM,

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL,

Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ,

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,

Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET,

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,

Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL,

Absents :

Madame Claudine DE RIVAS

Monsieur Frank SULTAN est arrivé à 19h02.

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20231002-DEL2023-75-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

DCM N°2023-75 : Urbanisme - Acquisition parcelles section AT N°215, 217, 218, 222, 223, 224, 298 et 300

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur expose au conseil municipal qu'afin de mettre en œuvre son projet de création d'un 3^{ème} groupe scolaire à Varage, il est nécessaire d'acquérir les parcelles section AT N°215, 217, 218, 222, 223, 224, 298 et 300 d'une superficie de 36.229 m².

La commune a eu l'opportunité de se porter acquéreur de ces parcelles pour un montant négocié de 90.000€ TTC (Quatre-vingt-dix mille Euros toutes taxes comprises).

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que cette acquisition est nécessaire pour la mise en œuvre de la création d'un 3^{ème} groupe scolaire,

Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Bernadette BONZOM).

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section AT N°215, 217, 218, 222, 223, 224, 298 et 300 d'une superficie de 36.229 m² au prix de 90.000€ TTC (Quatre-vingt-dix mille Euros toutes taxes comprises) ;

AUTORISE le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment l'acte authentique correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent GOYET

